



Pôle Aménagement  
Durable et Cadre de Vie

**Commission  
Communale pour  
l'Accessibilité**  
*Rapport annuel 2020*

# Introduction

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées crée une dynamique en faveur de l'accessibilité de « tous à tout », avec pour objectifs :

- l'accessibilité de tous en prenant en compte tous les types d'handicap : visuel, auditif, mental, cognitif, psychique et moteur,
- l'accessibilité à tout en développant le thème de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports.

En conséquence, l'ensemble des bâtiments doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap, quelque soit leur type de handicap.

La loi définit également des règles pour l'accessibilité de la voirie, des espaces publics, des installations ouvertes au public et des transports.

# Introduction

Au niveau de la commune d'Annemasse, le Conseil municipal s'était engagé par délibération du 21 janvier 2010 à élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Ensuite, une nouvelle délibération a été adoptée le 19 mars 2015 afin de déposer un projet d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) à la Préfecture et d'engager la ville à mettre en conformité l'ensemble de ses établissements recevant du public (ERP).

Une commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap a été également instituée en vertu de l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

Cette commission a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport est adressé ensuite au Préfet de département.

# Introduction

Présidée par le Maire ou son représentant, cette commission est composée de représentants de la commune, d'associations de personnes en situation de handicap, d'associations de personnes âgées, de représentants des acteurs économiques...

Suite aux élections municipales de 2020, la liste des représentants appelés à siéger à la commission communale pour l'accessibilité a été arrêtée (délibération du 8 juin 2020 et arrêté du 21 janvier 2021) :

## Les représentants du conseil municipal :

- Gulsun ERSOY, Conseillère municipale déléguée chargée des personnes âgées, du handicap et du dialogue intergénérationnel,
- Pascal SAUGE, Adjoint au Maire chargé de la qualité des espaces publics, du Patrimoine et des travaux,
- Christian AEBISCHER, Conseiller municipal délégué chargé de la sécurité et de l'accessibilité,
- Djamel DJADEL, Conseiller municipal.

Ils seront assistés par des représentants des services municipaux.

# Introduction

## Les représentants des associations, des acteurs économiques, des usagers :

- Espace Handicap,
- UDAPEI de Haute-Savoie,
- Association des Paralysés de France de la Haute-Savoie,
- REGAARS,
- NOUS AUSSI,
- Léman Inter Sports Adaptés,
- Espoir 74,
- Annemasse Commerce,
- Côté Annemasse,
- La Bibliothèque sonore,
- M. Martin, en tant qu'habitant de la ville.

## Les représentants des autres administrations :

- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie,
- Annemasse Les Voirons Agglomération.

La commission se réunit en séance plénière une fois par an.

# Ordre du jour

1. Informations générales :  
Actions menées par les services municipaux ou en partenariat
2. Urbanisme :  
Les obligations de mise en accessibilité des ERP
3. Bâtiments municipaux :  
Bilan des actions 2020, programmation 2021-2022
4. Voirie et Espaces Publics :  
Bilan des actions 2020 (PAVE et IOP), programmation 2021

# 1. Informations générales sur des actions menées par les services municipaux

Au-delà des obligations légales et réglementaires en matière d'accessibilité du bâti et de la voirie, cette partie a pour objectif de :

- recenser les propositions utiles à l'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant,
- valoriser l'ensemble des autres actions menées à cet effet (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports et loisirs...).

# 1. Informations générales

## Visite de Mme Sophie Cluzel

- Mme la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées s'est rendue sur Annemasse le 19 août 2020 afin de constater l'accessibilité des nouvelles installations des transports publics (terminus du tramway rue du Parc, et gare SNCF d'Annemasse).
- Cette visite s'est poursuivie d'une rencontre avec les acteurs locaux qui travaillent pour l'insertion des personnes en situation de handicap.
- Mme Cluzel a défendu également les labels en lien avec le handicap et l'accessibilité, « Destination pour tous » et « Tourisme et Handicap », et encouragé les collectivités à s'engager dans cette démarche.
- Un courrier lui a été adressé le 20 janvier 2021 pour obtenir des précisions sur les modalités de candidature, notamment sur la date de lancement du prochain appel à candidature (pas d'appel à candidature en 2020).



# 1. Informations générales

## Gestion de la crise sanitaire

- Mise en place d'un registre communal des personnes vulnérables, en remplacement de la liste de veille canicule, avec une ouverture aux personnes adultes en situation de handicap, en plus des personnes âgées de 65 ans et plus (environ 240 personnes au total).
- Mise en place de visites ciblées à domicile durant le 1<sup>er</sup> confinement par les volontaires de la réserve civique.
- Développement du service de portage à domicile avec une ouverture plus large aux personnes en situation de handicap.

# 1. Informations générales

## Les actions existantes

- En matière de communication, la ville rend accessible ses supports de communication (site internet) afin de toucher tous les habitants de la ville.
- Le service « les bibliothèques daysirables » (livres audio) se poursuit.
- Une action « écrivain public » a été mise en place avec une communication adaptée en langage FALC (Facile A Lire et à Comprendre), pour les personnes désirant avoir une aide pour la rédaction de courriers, la constitution de dossiers...

# 1. Informations générales

## Les actions existantes

- Concernant les grandes manifestations populaires, la ville s'attache à ce que l'ensemble des annemassiens puissent y participer (accès réservé aux personnes à mobilité réduite au site du feu d'artifice du 13 juillet, mise en place de rampes d'accès sur la place de l'hôtel de ville, celle-ci étant configurée sur plusieurs niveaux...).
- La ville d'Annemasse est partenaire de la manifestation sportive « Handyfestif » qui se déroulera le 18 septembre 2021.
- Une aire de jeux inclusive a été mise en service fin 2019 sur le secteur du Pré des moutons.

# 1. Informations générales

## Les actions existantes

- Concernant ses grands projets d'aménagement (espaces publics, voirie, bâtiments), la ville d'Annemasse s'engage à poursuivre la consultation des associations, des usagers, en phase étude, mais aussi en phase chantier. Le prochain dossier à l'étude, où une concertation sera menée, sera le projet de piétonnisation du centre-ville.

- Au-delà des projets d'aménagement, la ville reste bien entendu attentive aux sollicitations des usagers lorsque ces derniers constatent des anomalies sur l'espace public en matière d'accessibilité. A titre d'exemple, il a été signalé récemment l'installation d'un nouvel abri bus avenue De Gaulle dont les dimensions empêchent le passage d'un fauteuil roulant, d'une poussette sur le trottoir. Le signalement a été transmis à Annemasse Agglo, en charge du mobilier urbain des transports publics, afin que son prestataire (Decaux) en soit informé. Il leur a été demandé de faire un retour à la ville.

# 1. Informations générales

## Emploi

### En tant qu'employeur :

La loi impose une proportion de 6 % de l'effectif total pour l'emploi de travailleurs handicapés.

2014	2015	2016	2017	2018	2019
5,64 %	5,82 %	5,81 %	5,64 %	5,64 %	5,41 %

Le taux légal de l'année 2020 n'a pas été encore arrêté à ce jour.

Concernant le volet formation, il n'y a pas eu en 2020 de formation sur le volet handicap, les formations ayant été impactées par la crise sanitaire.

# 1. Informations générales

## Emploi

### En tant qu'employeur :

Le service Ressources Humaines assure la gestion des demandes de participation financière du FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées). Il s'agit de demandes concernant des équipements (ex : prothèses auditives) pour des agents en situation de handicap. Mais il devient de plus en plus difficile d'obtenir ces aides car les conditions fixées par le FIPH sont de plus en plus restrictives.

La Ville a également fait l'acquisition de masques inclusifs auprès de l'APF (200 unités pour 1 793 €) pour les distribuer aux agents municipaux en contact avec des personnes malentendantes.

# 1. Informations générales

## Emploi

### Pour les autres employeurs :

Dans ses marchés publics, la commune d'Annemasse a recours, dans la mesure du possible, aux dispositions du code de la commande publique qui permettent de réserver des lots à des entreprises employant des travailleurs handicapés et défavorisés.

Un lot du marché de fournitures administratives et du marché de fournitures de produits d'entretien ménager ont été attribués à des ESAT (établissements et Service d'Aide par le Travail) ou des Ateliers Protégés.

Ce dispositif permet d'agir en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

## 2. Urbanisme

# Les obligations de mise en accessibilité des ERP

Depuis le 31 mars 2019, il n'est plus possible de déposer d'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé). L' Ad'AP était un document de programmation pluri-annuel, qui précisait la nature des travaux et leur coût et engageait les gestionnaires d'établissement recevant du public (ERP) dans un délai de 1 à 3 ans, pouvant aller à titre dérogatoire jusqu'à 9 ans. Les projets d'Ad'AP étaient validés par M. le Préfet de département.

Le dispositif se poursuit cependant avec la mise en œuvre des travaux à travers l'instruction des autorisations de travaux et le suivi des agendas depuis plus de trois ans.



## 2. Urbanisme

# Point sur les Ad'AP des ERP

Le service urbanisme de la Ville d'Annemasse est le guichet unique pour tous les ERP publics mais aussi ceux des professions libérales, commerces et restaurants, situés sur le territoire de la commune d'Annemasse.

A titre d'information, 817 ERP sont recensés sur la ville au 31 décembre 2020.

## 2. Urbanisme

# Point sur les Ad'AP des ERP

Bilan 2016 – 2020 :

Autorisations de travaux d'accessibilité accordées :

2016	2017	2018	2019	2020
41	17	46	20	47

Demands de dérogation aux travaux d'accessibilité déposées

2016	2017	2018	2019	2020
47	12	19	18	8

*Types de dérogation : disproportion manifeste, impossibilités techniques (ex : sanitaires non accessibles situés entre 2 murs porteurs, marche à l'entrée du local...)*

## 2. Urbanisme

# Point sur les Ad'AP des ERP

Bilan 2016 – 2020 :

Nombre d'Ad'AP déposés (incluant les bâtiments municipaux)

2016	2017	2018	2019	2020
14	1	1	0	0

Attestations d'accessibilité déposées

2016	2017	2018	2019	2020
53	32	57	21	10

## 2. Urbanisme

# Point sur les Ad'AP des ERP

Bilan 2016 – 2020 :

Permis de construire comprenant des ERP, délivrés

2016	2017	2018	2019	2020
9	3	19	4	4

# 3. Bâtiments municipaux

## Point sur les Ad'AP

Pour mémoire, la ville d'Annemasse a déposé au printemps 2015 son Ad'AP afin de mettre en accessibilité ses 57 ERP sur une durée de 6 ans. Le budget prévisionnel était fixé à 720 000 € réparti sur 6 ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la ville disposait de 65 ERP (nombre actualisé compte tenu d'acquisition ou de location de nouveaux locaux depuis 2015, vente...).

Au 31 décembre 2020, 28 ERP sont désormais accessibles.

# 3. Bâtiments municipaux

## Bilan des actions 2020

### Travaux réalisés :

Au cours de l'année 2020, des travaux d'accessibilité ont été effectués sur des sites existants, portant le nombre de sites accessibles depuis 2016 à 28 sites (à noter que quelques attestations handicapées n'ont pas encore été délivrées à ce jour par le bureau de contrôle).

Les travaux de mise en conformité consistent généralement à des modifications sur les équipements sanitaires, sur les escaliers, sur la largeur des portes, sur les éclairages, l'installation d'ascenseurs ou d'élévateurs (5 nouveaux équipements depuis 2015), des visiophones...

*Liste des sites mis en conformité : écoles maternelles La Fontaine, Les Hutins, local des élus (Perrier), salles de réunion au Tétras, bibliothèque P. Goy, conservatoire de musique, boulodrome, maison des sports, restaurant scolaire Bois Livron, locaux service tranquillité publique, mini-crèche du Perrier, locaux service J5.*

# 3. Bâtiments municipaux

## Bilan des actions 2020

### Travaux réalisés :

2 nouveaux sites (la Bulle, locaux AMAP) ont été livrés en 2020 et répondent aux normes d'accessibilité.

### Travaux en cours :

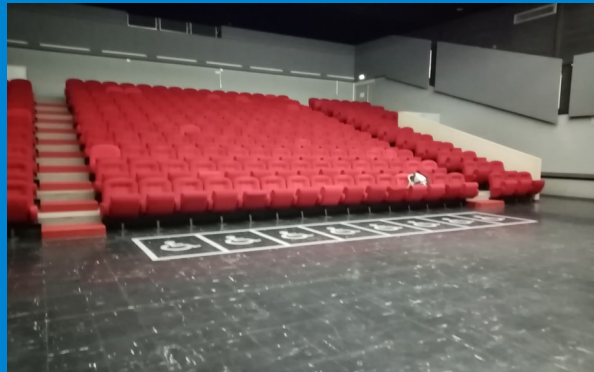
A ce jour, des travaux sont en cours sur les sites ci-après et seront achevés au cours de l'année 2021.

*Liste des sites concernés : écoles élémentaires La Fontaine et Mermoz, MJC Centre, Maison Mandela, Ferme Chalut, Maison des Sports, Gymnase Sallaz, bâtiment modulaire stade Jeantet), Résidence autonomie l'Eau Vive.*

Deux autres bâtiments (centre culturel de Château Rouge et école maternelle Mermoz), faisant l'objet d'opérations de réhabilitation, seront réceptionnés en 2021.

# 3. Bâtiments municipaux

## Exemple de réalisations



Auditorium



Sanitaire PMR - conservatoire



Banque d'accueil – MJC Centre



Place PMR - conservatoire



# 3. Bâtiments municipaux

## Programmation 2021-2022

En plus des chantiers en cours de réalisation, d'autres travaux de mise en conformité démarreront en 2021 sur les sites ci-dessous.

*Liste des bâtiments concernés : gymnases des Hutins et Mermoz, école élémentaire Mermoz, local associatif du Perrier, locaux du club de canoë kayak, du judo club, espace Belleville, espace social du Perrier, maison de la justice et du droit, clubs de l'Étoile et du Perrier, maison de santé (nouvel équipement), parking Chablais Park, salle de réunion club de foot.*

Budget prévu en 2021 pour la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments : 450 000 €.

# 3. Bâtiments municipaux

## Programmation 2021-2022

Des études seront également menées en 2021 sur les sites ci-dessous avec comme objectif 2022 pour réaliser les travaux ou pour compléter les aménagements déjà réalisés sur certains sites.

*Liste des sites concernés : écoles maternelle et élémentaire M. Cohn, groupe scolaire et gymnase Saint Exupéry, hôtel de ville, complexe Martin Luther King, villa du parc, club house rugby, église Saint André, locaux police municipale.*

Fin 2022, l'ensemble de nos 65 ERP seront ainsi accessibles.

# 4. Voirie et espaces publics

## Point sur le PAVE et les IOP

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) est prévu par la loi du 11 février 2005.

Ce document précise les dispositifs susceptibles de rendre accessibles les circulations piétonnes et les aires de stationnement présentes sur la commune.

Pour la ville d'Annemasse, le PAVE a été établi en février 2011. Les travaux de mise en conformité avaient été évalués à 409 000 €.

A ce jour, la mise en œuvre du PAVE a été réalisée pour un montant proche de 500 000 € entre 2014 et 2019. Il a presque été entièrement réalisé, à l'exception notable des voies des zones d'activités économiques dont la gestion a été transférée à Annemasse Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# 4. Voirie et espaces publics

## Point sur le PAVE et les IOP

Les IOP (installations ouvertes au public) sont des espaces publics ou privés qui desservent des Établissements Recevant du Public, les équipements qui y sont installés dès lors qu'ils ne requièrent pas d'aptitudes physiques particulières (exemple : circulations principales des parcs publics, les cimetières...).

Le 5 janvier 2016, la ville d'Annemasse a présenté un agenda d'accessibilité programmé pour 22 IOP, dont 2 ne nécessitant pas de travaux. Un accord des services préfectoraux a été obtenu le 8 avril 2016.

A ce jour, les travaux ont été réalisés sur 18 des 20 IOP.

# 4. Voirie et espaces publics

## Bilan des travaux 2020

### PAVE :

1 - Création de 4 places de stationnement pour les titulaires de la Carte Mobilité Inclusive : 28 avenue de la Gare, 45 avenue de Verdun, 34 et 36 rue du Brouaz.

2 – Amélioration de 4 places de stationnement (CMI), afin de limiter la formation de flaques d'eau à proximité de ces places (rue de Genève, avenue Pasteur et rue du Rhône).

3 – Amélioration de cheminements piétonniers : réparation et abaissement de bordures de trottoirs avec remplacement de pavés par des enrobés bitumineux à proximité des passages protégés au carrefour av. De Gaulle, av. Leclerc et rue JB Charcot.

4 – Travaux d'élargissement du trottoir rue du Saget au droit des jardins familiaux.

# 4. Voirie et espaces publics

## Réalisations 2020



Place CMI  
suppression flaque d'eau rue de Geneve



Av. De Gaulle / Leclerc



Place CMI – 45 av de Verdun



Place CMI 28 av. de la Gare

# 4. Voirie et espaces publics

## Programmation 2021

### Concernant le PAVE :

- Poursuivre les travaux au fil de l'eau selon les besoins ;
- Définir, en lien avec Annemasse Agglo, les conditions d'amélioration de l'accessibilité aux voiries des zones d'activités. Il pourrait être envisagé d'intégrer à la convention liant l'agglo à la Ville, un article indiquant que l'agglo s'engage à respecter les dispositions du PAVE ;
- Élaborer, par un bureau d'études extérieur, un état des lieux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Budget prévu en 2021 : 50 000 €.

# 4. Voirie et espaces publics

## Programmation 2021

### Concernant les Ad'AP des IOP :

- Faire établir, par un bureau de contrôle, un diagnostic portant sur les 18 IOP ayant fait l'objet de travaux, de manière à attester de la conformité des réalisations. Ce diagnostic sera transmis aux services préfectoraux afin d'achever la procédure pour ces 18 IOP.
- Pour les deux IOP n'ayant pas fait l'objet de travaux (place de l'hôtel de Ville et place du Jumelage), demander une dérogation pour les travaux ne pouvant pas être réalisés, par exemple pour ce qui concerne la première marche d'accès à l'Hôtel de Ville, qui est localement inférieure à 10 cm.



# Merci de votre attention